
Adresse de la société populaire régénérée de Poitiers (Vienne), lors de la séance du 22 vendémiaire an III (13 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire régénérée de Poitiers (Vienne), lors de la séance du 22 vendémiaire an III (13 octobre 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 95-96;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17509_t1_0095_0000_8

Fichier pdf généré le 07/10/2019

y avons du moins applaudi par nos transports ; et dans ce moment nous n'ambitionnons d'être rappelés dans son sein que pour lui prouver par notre ardeur à la servir que nous n'avons pas cessé un seul instant d'être dignes d'elle.

Salut et fraternité.

(*Suivent les signatures.*)

3

Le représentant du peuple délégué dans les départemens de l'Ain et de Saône-et-Loire écrit de Mâcon le 15 vendémiaire ; il rend compte de ses opérations et de l'esprit public de ces contrées.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (4).

Boisset, représentant du peuple, envoyé dans les départemens de l'Ain et Saône-et-Loire, pour le triomphe de la République et l'affermissement du gouvernement révolutionnaire, investi de pouvoirs illimités par le décret du 9 fructidor, à la Convention nationale (5).

Mâcon, le 15 vendémiaire, 3^e année républicaine.

J'ai gardé, citoyens collègues, un long silence depuis dix jours que je suis sorti du département de l'Ain et que je réside à Mâcon, chef-lieu de celui de Saône-et-Loire ; j'ai examiné attentivement l'esprit d'un pays nouveau pour moi : ce n'était plus un peuple asservi par quelques fripons dominateurs ; ce n'était plus un peuple esclave des partisans de Robespierre, mais bien des citoyens bouillant de patriotisme et divisés par quelques erreurs.

Je dois le dire : des hommes ambitieux et sans talents ont voulu dominer ; ils ont couvert leurs démarches du manteau du patriotisme ; ils se sont dits les défenseurs d'un de nos collègues du département de l'Ain, naguère indignement persécuté par des fripons ; pour me surprendre, ils ont crié à la tyrannie contre tous les fonctionnaires publics, contre les meilleurs patriotes ; ils ont tenté de m'entraîner dans leur ligue désorganisatrice ; mais leurs efforts ont été vains, et la patrie a encore une fois triomphé.

Je viens de réorganiser les autorités constituées, et avec le comité de Salut public j'ai senti que l'exercice d'un pouvoir trop longtemps confié aux mêmes personnes devient un objet d'inquiétudes pour tous les citoyens. J'ai placé, après les renseignements les plus précis et les plus justes, des hommes probes, patriotes, fermes et connus.

J'ai rendu à la liberté quelques laboureurs, des pères de famille, et des vieillards infirmes

que l'excès des mesures avait fait mettre en état d'arrestation.

Je n'ai eu qu'un citoyen à destituer. Mussi, receveur des domaines nationaux à Mâcon, m'a été dénoncé par le département de Saône-et-Loire, comme ayant voulu frustrer la République d'une somme de 2 413 livres 10 sous, pour faire tourner à son profit celle de 1 206 livres 15 sous.

Vous avcz mis la justice et la probité à l'ordre du jour ; il était du devoir de votre délégué de sévir contre les fonctionnaires publics accusés de friponnerie, et je l'ai fait.

Je ne serais pas étonné qu'on me dénonçât pour être aujourd'hui un des partisans de Robespierre, après m'avoir peint comme le fléau des patriotes. L'aristocratie se sert de tous les moyens pour arriver à son but, et ce but est l'anéantissement de la République.

Ici tous les coeurs sont réunis ; ici tout veut la mort des traîtres, et déclare une guerre à outrance aux fripons ; ici l'espoir est rentré dans les coeurs.

Le char révolutionnaire a pris sa course majestueuse ; l'amour du bien public anime toutes les âmes, et tous les vrais amis de la liberté jurent union à la Convention, et mort aux fripons et aux intrigants.

Je vous fais passer des exemplaires des proclamations que j'ai cru devoir faire, et mes divers arrêtés.

Courage, collègues, et la patrie est sauvée.

Signé BOISSET.

La Convention ordonne l'insertion au bulletin.

4

La société populaire régénérée de Poitiers [Vienne] proteste de son patriotisme, de sa haine pour l'intrigue et la tyrannie, et invite la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[*La société populaire régénérée de Poitiers à la Convention nationale*] (7)

Citoyens représentans,

Et nous aussi nous avons abattu nos tyrans ; le Peuple de la commune de Poitiers s'est levé en masse contre ses oppresseurs, le soleil de la justice vient de luire pour nous comme pour toute la France ; nous respirons, et notre premier cri c'est : *A bas les intrigans et vive la Convention nationale.*

(6) *P.-V.*, XLVII, 127. *F. de la Républ.*, n° 23 ; *Gazette Fr.*, n° 1016 ; *J. Mont.*, n° 3 ; *J. Perlet*, n° 750 ; *Mess. Soir*, n° 786.

(7) C 322, pl. 1353, p. 50, imprimé de 3 p. *Bull.*, 24 vend. ; *M.U.*, XLIV, 387-388.

(4) *P.-V.*, XLVII, 127. *J. Fr.*, n° 748. *M.U.*, XLIV, 348.

(5) *Moniteur*, XXII, 226 ; *Débats*, n° 751, 333-334 ; *Gazette Fr.*, n° 1016.

Cependant on a avancé dans votre enceinte que les départemens de l'ouest étoient en contre-révolution, et que les patriotes y sont incarcérés.

Ces prétendus patriotes sont-ils les intrigans que nous avons démasqués? eh bien! la liste volumineuse de leurs crimes est sous les yeux du comité de Sûreté générale, il jugera notre conscience et celle de nos calomniateurs.

La commune de Poitiers en contre-révolution! quoi, nous, patriotes de 1789, républicains avant l'établissement de la République; nous, qui jurons de livrer au glaive vengeur des loix la première tête audacieuse qui osera se lever au dessus du niveau de la liberté et de l'égalité; nous sommes en contre-révolution!... celui qui immola le tyran de Rome, Brutus, fut donc aussi un contre-révolutionnaire!

Représentans, soyez juges, voilà notre profession de foi :

Nous haïssons les intrigans, parce qu'ils haïssent la Patrie, et que les uns veulent la vendre et les autres l'acheter : nous sommes vos amis, parce que vous voulez la liberté.

Restez fermes à votre poste; que votre attitude soit fortement prononcée : la France attend de vous son bonheur, et l'univers un grand exemple.

Les tribunes ayant demandé à signer cette adresse, la société a arrêté d'y consigner son voeu unanime.

La société ayant entendu la lecture de la présente adresse, en a arrêté l'impression, au nombre de sept cent cinquante exemplaires. Poitiers, ce 4 vendémiaire, an troisième de la République française, une et indivisible.

*Signés, GRILLAUD, vice-président,
CHAUVEAU fils, DUVAL fils,
GENNET, secrétaires.*

5

La société populaire de La Charité, département de la Nièvre, témoigne sa reconnaissance sur les travaux de la Convention nationale, l'invite à rester à son poste, et à venger la nation de l'aristocratie.

Mention honorable, insertion au bulletin (8).

[La société populaire de La Charité-sur-Loire à la Convention nationale, le 10 vendémiaire an III] (9)

(8) P.-V., XLVII, 127-128.

(9) C 322, pl. 1353, p. 38.

Liberté Egalité Fraternité

Législateurs,

Si nous suivions l'impulsion de nos coeurs, nous ne quitterions point la plume, et nos félicitations seraient aussi nombreuses que les traits de prudence et de fermeté que vous ne cessez de nous offrir. Permettez nous cependant aujourd'hui de donner un instant l'essor aux sentimens de reconnaissance qui nous animent. Nous taxerions nous mêmes notre silence d'ingratitude. La nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire et la sagesse des loix qui le dirigent, sont un de vos bienfaits sur lequel nous ne pouvons nous taire.

Continuez, dignes représentans, de consolider de plus en plus le sublime et incroyable ouvrage de notre sainte révolution. Ecartez d'un bras infatigable, tout ce qui peut y nuire. Frappez, punissez, lancez du haut de la montagne, la foudre sur les traitres et les malintentionnés. Vengez les victimes de l'aristocratie. Point de grâce aux auteurs et aux complices de l'assassinat de Tallien. Que la vertu et la justice remplacent la terreur et l'anarchie. Surtout restez jusqu'à la paix à un poste que vous avez toujours occupé si glorieusement et si utilement. Le peuple ne vous l'a confié que parce qu'il vous en a cru dignes, mais vous avez surpassé nos espérances. Vous l'occuperez toujours et nos coeurs vous y environneront, parce que nous ne reconnaissons d'autre autorité que la Convention nationale, d'autre point de ralliement qu'elle et d'autre boussole que les lois qui en émanent. Nous rendrons justice aux bons citoyens qui auront bien mérité de la patrie, nous les encouragerons, nous les accueillerons comme nos frères, mais notre admiration et notre entier dévouement seront, sans nul partage, pour vous, représentans, à qui notre bonheur et celui de l'univers auront coûté tant de peine et tant de soins. Vive la république! vive la Convention!

*Les membres du comité
de correspondance,
LAUTEL, LOISEAU, PERREZ.*

6

Le représentant du peuple délégué dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, transmet une adresse des élèves de l'école primaire d'Arras, dans laquelle ces jeunes citoyens expriment leur attachement à la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (10).

(10) P.-V., XLVII, 128. *Bull.*, 25 vend. (suppl.); *Ann. Patr.*, n° 656; *J. Fr.*, n° 748; *J. Paris*, n° 23; *M.U.*, XLIV, 349.